

Note d'information aux candidats

Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (INSCRIPTION ADMISSION CAFFA – Session 2019)

La création du CAFFA introduite par [l'arrêté du 20/07/2015](#) conduit à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant, en deux ans, une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Au cours de la seconde année, il subit les deux épreuves d'admission. Des modules de formation sont prévus pour préparer les épreuves d'admission.

Inscriptions admission CAFFA

Modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent obligatoirement auprès du rectorat où ils exercent leur fonction.

Seuls les candidats admissibles et les candidats bénéficiant d'une dispense de l'épreuve d'admissibilité (session 2016 ou 2017) peuvent s'inscrire aux épreuves d'admission du CAFFA.

Le registre d'inscription est ouvert du 08 novembre 2018, 12h au 07 décembre 2018, minuit.

Le formulaire de choix de l'épreuve de pratique professionnelle fait office de formulaire d'inscription.

Le candidat effectue son inscription sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa> à l'aide de son identifiant académique et de son mot de passe personnel, entre le 08 novembre 2018, 12h et le 07 décembre 2018, minuit.

Le candidat issu d'une autre académie doit justifier de son admissibilité au CAFFA (copie de l'arrêté d'admissibilité) ou de sa dispense de l'épreuve d'admissibilité - session 2016, 2017 ou 2018- (copie du courrier rectoral) et se rapprocher directement du Service des Examens et Concours – DEC1.

Nature des épreuves

Les épreuves d'admission :

1 - Épreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, **au choix du candidat**, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -, à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien).

2 - Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le candidat devra déposer son mémoire professionnel entre le 18 février 2019, 12h et le 25 mars 2019, minuit sur l'application dédiée <https://portail.ac-nancy-metz.fr/caffa>

Calendrier des épreuves d'admission 2018	
Période d'inscription (choix de l'épreuve de pratique professionnelle)	Du 08 novembre 2018, 12h au 07 décembre 2018, minuit
Epreuve de pratique professionnelle	Du 14 janvier 2019 au 05 avril 2019
Période de transmission du mémoire professionnel	Du 18 février 2019, 12h au 25 mars 2019, minuit
Epreuve de soutenance de mémoire (dates provisoires)	Du 06 mai 2019 au 15 mai 2019

Références réglementaires

[Décret n°2015-885](#) du 20/07/2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

[Arrêté du 20/07/2015](#) fixant l'organisation du CAFFA

[Circulaire du 21/07/2015](#) (BO n°30 du 23 juillet 2015)

[Référentiel de compétences professionnelles](#) du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire du 21/07/2015)

[Synthèse des compétences du candidat](#) (annexe 2 de la circulaire du 21/07/2015)